

Assuré social : DESPERRIERS STEPHANIE

n° de Sécurité Sociale 2 73 03 21 154 018 90

Pour tout contact ☎ 3646

(Service 0,06 Euro/min + prix appel)

ASSURANCE MALADIE DE COTE D OR- BP 34548
21045 DIJON CEDEX

Mme DESPERRIERS STEPHANIE
3 RUE MAURICE MAUCHAMP
21200 BEAUNE

Attestation de paiement des indemnités journalières

Période du 01/05/2017 au 02/10/2017

1. Cette attestation est à transmettre au pôle emploi dès le premier paiement et en fin d'indemnisation en vue de faire valoir vos droits éventuels à l'allocation de chômage.
2. Cette attestation est à fournir auprès de tout autre organisme qui vous réclamerait un relevé d'indemnités journalières.
3. Les indemnités journalières à 0 peuvent résulter de l'application d'un délai de carence d'arrêt de travail ou d'un nombre d'indemnités journalières dépassé.
4. Les relevés d'indemnités journalières sont à conserver par vos soins, sans limite de durée, au même titre qu'un bulletin de salaire.

Document établi le 02/10/2017

SIRET Employeur

Maladie du 01/05/2017 au 28/09/2017 : 151 jours à 34,12 euros, soit 5152,12 euros.
A déduire de ce montant CSG : 320,12 euros et RDS : 25,67 euros.
Ce paiement concerne un arrêt de travail en rapport avec une affection de longue durée.

42936019100010

Le directeur de votre Caisse Primaire
d'Assurance Maladie

ASSURANCE MALADIE DE COTE D OR
BP 34548
21045 DIJON CEDEX